

# Lettre aux élus

N°16 - Décembre 2008



Rolande BRECQ  
Présidente du Parc

## Mots d'élus...

Elus du territoire du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin : cette lettre vous est destinée. J'en profite pour souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux conseillers municipaux qui nous ont rejoints en mars.

Vous avez **besoin d'aide** ? Le Parc vous informera du soutien qu'il peut apporter aux collectivités ou aux habitants tant par un accompagnement technique que financier.

Vous voulez savoir **ce que fait le Parc** ? Vous aurez l'actualité des projets en cours. Vous souhaitez partager des expériences exemplaires au-delà même de notre territoire : **D'autres l'ont fait !**

Un aperçu des dernières **décisions d'élus** vous sera également présenté.

Depuis début novembre, la charte du Parc, aboutissement d'un long travail collectif, est soumise à l'approbation des 154 communes et des collectivités.

Vous êtes déjà nombreux à avoir délibéré favorablement et je vous remercie de votre confiance. Ensemble, nous pourrions relever les défis de demain.

Aujourd'hui, nous redoublons nos efforts pour vous accompagner en matière d'urbanisme, soutenir les agriculteurs avec des mesures agri-environnementales adaptées au marais, faciliter la rénovation de l'habitat des particuliers...

## Besoin d'aide ?

### OPAH pilotes

Le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin a impulsé avec les Communautés de Communes de Ste-Mère-Eglise, Montebourg, de la Vallée de l'Ouve, de Carentan en Cotentin, de Sèves-Taute et de Lessay deux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat dans le Plain Cotentin et le Seuil Cotentin. Elles permettent aux habitants de bénéficier de subventions lorsqu'ils effectuent des travaux d'amélioration de leur résidence principale ou qu'ils créent ou rénovent un logement locatif : aides du Conseil régional de Basse-Normandie et de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH). Ces deux opérations sont exemplaires pour les économies d'énergies. C'est aujourd'hui un enjeu environnemental et économique avec le réchauffement climatique et l'augmentation des factures de chauffage pour les particuliers.

Pour répondre à cette problématique, les Syndicats Plain Cotentin et Seuil Cotentin, la Région Basse-Normandie, l'ANAH, l'Agence pour le Développement, l'Economie et la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et le Parc ont élaboré une politique attractive avec des aides majorées pour les particuliers et notamment ceux aux revenus les plus modestes.

**Michel QUINET**, Président du Syndicat Plain Cotentin : *"L'OPAH-RR du Plain Cotentin est une démarche concrète de développement durable à l'échelle du territoire du Plain Cotentin. L'appui du Parc des Marais a permis de compléter efficacement cette opération*

Pour en savoir + : Parc des Marais  
Frank QUENAULT - 02 33 71 62 46

sur les économies d'énergie. Le Parc propose en effet des conseils individualisés aux particuliers sur les solutions prioritaires d'isolation et les différents type de chauffage. Il aide également dans le montage des dossiers de subventions."

### Des résultats exemplaires

Depuis le lancement de la politique Défi'NeRgie en mars 2007, **49 logements** ont bénéficié d'aides majorées :

- **38** pour des travaux d'isolation de toiture ou de murs dont 5 en utilisant des éco-matériaux (enduits chaux/chanvre, ouate de cellulose...)
- **3** pour l'installation d'un chauffe-eau solaire
- **12** pour la mise en place d'un chauffage au bois

En ciblant les aides majorées sur les travaux les plus efficaces en terme d'économies d'énergie, les résultats sont spectaculaires :

- **495 000 kWh/an** économisés par l'isolation
- **91 000 kWh/an** fournis par des énergies renouvelables (solaire et bois)
- une diminution de moitié des coûts de chauffage des logements réhabilités soit de l'ordre de **55 000 €/an** d'économie pour les habitants concernés.

Ces travaux éviteront ainsi l'émission dans l'atmosphère de plus de 114 tonnes de CO<sub>2</sub> par an ! Et ce n'est pas terminé !

Dépôt légal à parution : septembre 2006  
Édition trimestrielle - Tirage : 2000 ex. - ISSN papier : 1290-3442  
Directeur de publication : Rolande BRÉCY

© P n r des Marais du Cotentin et du Bessin

Crédit photo : Aurélie VIEL et FREDON

Imprimé sur du papier 100% recyclé avec des encres végétales

Imprimerie artistique LECAUX à Tourlaville

[www.parc-cotentin-bessin.fr](http://www.parc-cotentin-bessin.fr)





Désherbeur thermique

## D'autres l'ont fait !

### Traitez mieux, traitez moins, ...voire ne plus traiter du tout

Face au problème de pollution lié à l'utilisation de produits phytosanitaires, la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Basse-Normandie propose de former vos équipes municipales à des pratiques plus respectueuses.

#### A Saint-Martin-d'Aubigny

"Le travail entrepris en janvier 2007 avec la FREDON s'inscrit dans la durée. La première étape nous permet de mieux connaître nos besoins" confie Mme Cohen et M. Rigot, élus communaux. "Avant, nos agents appliquaient des traitements avec du matériel souvent mal calibré et les effets n'étaient pas toujours au rendez-vous. Aujourd'hui le réglage et les produits utilisés nous donnent de meilleurs résultats. Des mesures simples permettent aussi d'améliorer les conditions de travail et de limiter l'impact sur l'environnement."

#### A Baupte

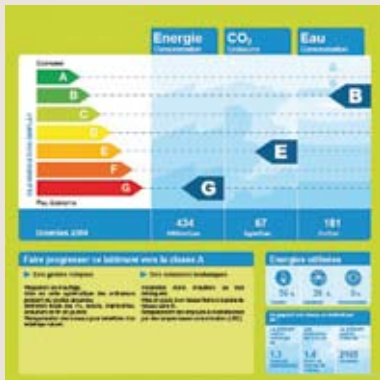
Le désherbage thermique et le paillage des massifs et des aires de jeux vont être expérimentés à Baupte. Mme Scelle, Maire de la commune s'interroge : "les coûts du matériel alternatif sont lourds pour les petites communes, peut-être faut-il songer à mutualiser les moyens ?" Le Parc souhaite engager la démarche à l'échelle communautaire avec l'objectif de couvrir l'ensemble de son territoire d'ici 3 ans.

## Que fait le Parc ?

### Display : on ne joue pas avec l'énergie

Dans le cadre de sa politique en faveur des économies d'énergie et de l'utilisation des énergies renouvelables dans les bâtiments publics, le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin propose de mettre en œuvre une campagne de pré-diagnostics énergétiques pour vous sensibiliser à ces enjeux et définir ensemble des propositions d'amélioration thermique.

Les écoles du territoire seront concernées par une première phase au premier semestre 2009. Outre l'intérêt pédagogique et démonstratif, il s'agit souvent de bâtiments à faible ou moyenne performance thermique qui occasionnent des charges de fonctionnement importantes.



Le logiciel "Display", proposé par l'association "Energie-cités", déjà utilisé par de nombreuses villes permet l'édition d'une étiquette "énergie", similaire à celles indiquant les consommations des appareils électroménagers. Cette étiquette est affichée sur le bâtiment, dans un objectif pédagogique.

Cette démarche, menée en partenariat avec le Pays du Bessin au Virois qui l'initie également sur l'ensemble de son territoire, s'inscrit dans la perspective du Plan Climat Energie Territorial du Parc. Elle incitera les communes disposant d'un patrimoine bâti important à s'orienter pour l'ensemble de leurs bâtiments vers le "conseil en énergie partagé". C'est un outil d'aide au diagnostic et à la gestion énergétique des bâtiments réalisé par un thermicien intervenant à l'échelle de plusieurs communes et mis en œuvre dans la Manche par l'Agence Manche Energie et dans le Calvados par le Syndicat départemental d'électrification.

Pour en savoir + : Parc des Marais  
Denis LETAN - 02 33 71 61 99

#### Sont aussi engagées dans la démarche

Cavigny, Cricqueville-en-Bessin, Le Désert, Raids, St-Germain-sur-Sèves, St-Jores et Les Veys.

Pour en savoir + : Parc des Marais  
Jonathan THIERY-COLLET - 02 33 71 61 90

## Décisions d'élus

#### Comité Syndical du 11 septembre 2008

- Adoption de la charte définitive avant la consultation des communes : Le Comité Syndical a pris connaissance des modifications apportées à la charte suite à l'enquête publique et examiné les compléments nécessaires à la consultation (statuts et budget triennal). Il a approuvé à l'unanimité le projet de charte 2009-2021 dans son intégralité.

#### Bureau du 13 octobre 2008

- Fonds de sauvegarde pour les maisons en terre : 2 dossiers soutenus  
Un habitant de Marchésieux : Travaux éligibles 19 285.50 € - aide de 20 % : 3 857 €  
Un habitant de Pont-Hébert : Aide complémentaire aux 2 332 € déjà votés en septembre 2007. Travaux éligibles 9 216.39 € - aide de 20 % : 1 668 €
- Nouvelle charte graphique  
Suite au travail effectué sur le programme de communication pluriannuel, le Parc s'est doté d'une nouvelle charte graphique. L'objectif est de rendre plus lisible et plus efficace l'ensemble des supports de communication du Parc.
- Charte Européenne du Tourisme Durable  
Le Bureau a choisi le cabinet d'études Planeth Tourisme pour nous aider à élaborer le plan d'actions à 5 ans relatif à la Charte Européenne du Tourisme Durable. Les prestataires touristiques du territoire seront mobilisés.